



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 24-2017

SITUATION BUDGETAIRE : PARTICIPATIONS STATUTAIRE ET CONTRIBUTIONS 2017

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

M. Jean-Claude BRAUD

M. André DENOT

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseiller municipal de Saint-Lô

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

M. Mickaël GRANDIN

Mme Catherine SAUCET

Conseillère départementale

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseiller régional

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les éléments fournis dans le rapport ;

Vu les inscriptions budgétaires des 4 collectivités au BP 2017, calculée sur un reste à charge prévisionnel de fonctionnement, estimé à 650 000 € :

Département de la Manche	30 %	195 000 €
Région Normandie	30 %	195 000 €
Ville de Saint-Lô	20 %	70 000 €, soit 130 000 € - 60 000 € pour l'entretien des espaces verts sur 1 an
Saint-Lô Agglo	20 %	58 000 €, soit 130 000 € - 72 000 € pour la gestion du centre équestre sur 1 an

Vu l'approbation des statuts à compter du 1^{er} juillet 2017, suite aux adhésions de la ville de Saint-Lô et de Saint-Lô agglo au SMPH et le transfert du centre équestre ;

Le Comité, après en avoir délibéré :

- décide de faire appel dès maintenant des contributions statutaires de la ville de Saint-Lô et de Saint-Lô Agglo, pour le second semestre 2017, sur les bases de 20 % de la moitié des 650 000 €, soit 65 000 € pour la ville de Saint-Lô et 65 000 € pour Saint-Lô Agglo.
- décide la réalisation d'un bilan à l'automne pour le 1^{er} semestre 2017, afin de calculer précisément les restes à charge de chaque collectivité (soldes des contributions statutaires pour la Région et le Département et des contributions au titre du 1^{er} semestre 2017 pour Saint-Lô Agglo et la Ville de Saint-Lô).
- autorise le président à signer les conventions qu'il y aura lieu d'établir entre, d'une part le SMPH et la ville de Saint-Lô, et d'autre part, entre le SMPH et Saint-Lô Agglo pour le versement des contributions du 1^{er} semestre 2017, les statuts suite aux adhésions n'ayant été approuvés qu'au 1^{er} juillet 2017.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

